

## AEM 5700 Antimicrobien (ÆGIS Bouclier Microbe)

SOLUTION

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 15133 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ACTIF PRINCIPE : Chlorure d'ammonium (3-(triméthoxysilyl) propyldiméthyl octadécyl) 42%

IRRITANT POUR LA PEAU

CONTIENT 50,3% D'ALCOOL MÉTHYLIQUE

**DANGER**



**POISON      INFLAMMABLE**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

LOT NO.

CONTENU NET (16 kg, 170 kg ou 29 - 950 ml)

<sup>MC</sup> Marque de commerce de ÆGIS Environmental Management, Inc. États-Unis d'Amérique  
FABRIQUÉ AUX É.-U.

ÆGIS Environmental Management, Inc.  
11400 Vanstory Drive, Huntersville, North Carolina, USA 28078 Main  
Tel: 704-875-0806  
Emergency Tel: 1-800-535-5053

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**NE PAS** utiliser ce produit sur des produits manufacturés dont la surface entrera en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.  
**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## MODE D'EMPLOI:

### USAGES INDUSTRIELS

#### PRÉSERVATION DES MATÉRIAUX DANS LES PROCESSUS DE PRODUCTION:

Un agent de préservation final, bactériostatique, fongistatique et algistatique en présence d'humidité, destiné au contrôle des bactéries, des champignons, des levures et des algues.

Appliquer l'Antimicrobien AEM 5700 (AEGIS Bouclier Microbe) de façon à obtenir en poids de 0,1 à 1,0 pour cent de matière active. Incorporer l'Antimicrobien AEM 5700 (AEGIS Bouclier Microbe) dans les préparations commerciales suivantes:

Produits manufacturés pour utilisation sans contact avec des aliments

Filtres à air/ matériaux pour filtres à air

Vêtements/ produits finis – sous-vêtements, vêtements d'extérieur, chaussettes,

bonneterie, produits domestiques

Matériel pour filtre d'aquarium

Literie, tapis et moquettes, draperies, linge de maison, rembourrages

Fibre de verre/ tuyaux et panneaux en fibre de verre

Mousses de polyuréthane – à cellules fermées et ouvertes, flexibles, rigides, semi-rigides

Plastique/ produits de plastique (y compris nylon et vinyle)

Matériaux pour les toitures

Caoutchouc/ produits de caoutchouc

Chaussures/ composants de chaussures

Textiles/ tissés et non-tissés/ fibres de rembourrage/ fibres/ cordage (naturel et synthétique)

### APPLICATION INDUSTRIELLES

Incorporez l'Antimicrobien AEM 5700 (AEGIS Bouclier Microbe) directement dans les formulations utilisées pour fabriquer les préparations commerciales de la liste ci-dessus ou le diluer avec de l'eau ou des solvants organiques tels que les alcools, les cétones, les esters, les hydrocarbures et les hydrocarbures chlorés, puis l'appliquer aux surfaces organiques ou inorganiques à raison de 0,1 à 1,0 pour cent en poids de matière active.

Préparer les solutions en ajoutant l'agent antimicrobien au solvant par brassage. Les substrats peuvent être traités par brossage, immersion, foulardage, trempage, pulvérisation, nébulisation ou en utilisant les techniques de finition pour mousses.

Après avoir appliqué l'agent antimicrobien, faire sécher le substrat à des températures allant de la température ambiante à un maximum de 160° C (320° F) pour obtenir une condensation complète des silanes et pour faire disparaître l'eau, les solvants et/ou les traces de méthanol de l'hydrolyse. Des conditions d'application et de séchage optimales, telles que le moment et la température d'application, devraient être déterminées pour chaque application avant de l'utiliser dans un processus industriel.

### USAGES COMMERCIAUX : TRAITEMENT SUR LES LIEUX

Pour donner une protection antimicrobienne durable et à large spectre d'efficacité aux surfaces existantes des locaux qui ne sont pas en contact avec de la nourriture. (surfaces poreuses ou non-poreuses) pour contrôler et/ou prévenir la prolifération microbienne.

### APPLICATION COMMERCIALE

Diluer l'Antimicrobien AEM 5700 (AEGIS Bouclier Microbe) dans de l'eau afin d'obtenir une solution de 0,1 à 1,0 pour cent en poids de matière active. Préparez les solutions aqueuses en ajoutant l'agent

antimicrobien à l'eau par brassage. Appliquer une couche uniforme de la solution aux surfaces organiques et inorganiques à l'aide d'essuyage, d'une brosse ou d'un pulvérisateur de façon à humidifier suffisamment les surfaces. Après l'application, aérer activement

(ouvrir les fenêtres et utiliser un ventilateur ou un autre moyen de ventilation pour éliminer les vapeurs de méthanol de la pièce) et chauffer toutes les surfaces traitées pour faciliter un séchage rapide. **NE PAS PÉNÉTRER DE NOUVEAU DANS LES ENDROITS TRAITÉS SANS PORTER D'ÉQUIPEMENT PERSONNEL DE PROTECTION INDIVIDUELLE JUSQU'À CE QUE TOUTES LES SURFACES SOIENT COMPLÈTEMENT SÈCHES** et pendant un minimum de 12 heures.

**RESTRICTIONS D'UTILISATION:** À appliquer par le personnel d'AEGIS Environmental Management, Inc. ou par des applicateurs formés et certifiés par AEGIS.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS · DANGER – CORROSIF. Cause des dommages irréversibles aux yeux et des brûlures à la peau · IRRITANT DE LA PEAU · LE MÉTHANOL PEUT CAUSER LA CÉCITÉ · L'inhalation de ce produit peut être mortelle · NE PAS RESPIRER LES EMBRUNS DE PULVÉRISATION OU LES VAPEURS · L'ingestion de ce produit ou son absorption par contact avec la peau peut être dangereuse et même mortelle · Les mesures appropriées doivent être prises pour prévenir l'atteinte de concentrations dangereuses de vapeurs de méthanol sur les lieux de travail · ÉVITER tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements · COMBUSTIBLE. NE PAS utiliser ou entreposer à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue ·

• POUR MANIPULER, MÉLANGER OU APPLIQUER CE PRODUIT CONCENTRÉ, PORTER UNE COMBINAISON ÉTANCHE, DES GANTS DE NITRILE, DE NÉOPRÈNE, DE BUTYLE OU DE LATEX, DES BOTTES EN CAOUTCHOUC, UN APPAREIL RESPIRATOIRE APPROPRIÉ ET DES LUNETTES DE PROTECTION OU UN ÉCRAN FACIAL • Les personnes qui utilisent ce produit devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes • Éviter de se toucher les yeux ou le visage avant de s'être lavé les mains. Ne jamais utiliser sa bouche pour aspirer le produit d'un contenant ou pour débloquer une buse ou un tuyau bouché • Laver les vêtements portés lors de l'utilisation séparément des autres vêtements. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. NE PAS les réutiliser • Les utilisateurs devraient retirer leur équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Ils doivent laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide entre en contact avec la peau soit parce que les vêtements en ont été imbibés, soit à cause d'un déversement. Laver la peau soigneusement et enfiler des vêtements propres • Suivre les consignes du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de telles directives pour l'équipement lavable, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Ne pas entreposer ou laver l'équipement de protection individuelle avec la lessive ordinaire • NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

#### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le

centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

#### **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :**

L'Antimicrobien AEM 5700 (AEGIS Bouclier Microbe) est toxique pour les organismes aquatiques. Tel que déterminé par les normes DBO (demande biochimique en oxygène) et DTO (demande totale en oxygène), cet agent antimicrobien ne paraît pas biodégradable. Le danger pour l'environnement est cependant minimisé par la quantité minimale du produit chimique qui est appliqué et son couplage durable aux surfaces. Ne pas déverser dans les lacs, les cours d'eau, les bassins ou les eaux publiques. Pour obtenir des conseils, consulter le bureau régional d'Environnement Canada.

#### **DÉCONTAMINATION**

L'inactivation/la neutralisation des solutions contenant l'Antimicrobien AEM 5700 (AEGIS Bouclier Microbe) peuvent être obtenues par l'addition d'un agent de surface ou d'un détergent anioniques en quantité équivalente à celle de l'Antimicrobien AEM 5700 (AEGIS Bouclier Microbe) contenue dans la solution. Tous les efforts doivent être faits pour contenir les déversements accidentels d'Antimicrobien AEM 5700 (AEGIS Bouclier Microbe) à la zone immédiatement voisine. Ceci peut être obtenu en utilisant des sacs de sable pour confiner le déversement accidentel et faciliter son nettoyage et son élimination. Le sable contaminé peut ensuite être éliminé en l'enterrant dans une décharge autorisée. De nombreux déversements accidentels de nature mineure peuvent être nettoyés à l'aide de chiffons, en essuyant ou en épongeant le liquide et en laissant le tissu utilisé absorber le liquide. Les chiffons peuvent ensuite être éliminés par incinération. Les siphons de sol dans les endroits où le produit est utilisé doivent être protégés des déversements accidentels par un matériel absorbant ou un matériel de barrière (c.-à-d., des sacs de sable).

#### **DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

Inflammable. Garder hors de portée de la chaleur et d'une flamme nue.

**ENTREPOSAGE:** Quand il est entreposé dans les contenants d'origine non ouverts, à une température égale ou inférieure à 25° C (77° F), l'Antimicrobien AEM 5700 (AEGIS Bouclier Microbe) a une durée de conservation minimale de 12 mois à partir de la date d'expédition.. Étant donné que ce produit est sensible à l'humidité, garder hermétiquement fermé jusqu'au moment de l'utilisation. Refermer hermétiquement le contenant après chaque utilisation. Ne pas stocker ni employer près de la chaleur ou d'une flamme nue. Gardez loin de la nourriture.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.